Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE -- Numéro 5.28 — TELEPHONE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin

Véritable séance d'affaire, comme la dernière à laquelle nous avons assisté. Rien d'étonnant, par conséquent, à trouver un auditoire des plus maigres.

M. le Maire ouvre la séance par l'inévitable appel nominal, non suivi comme toujours de la lecture d uprocès-verbal. Le bulletin communal nous a, du reste, été remis le matin même. Ne nous plaignons donc pas.

RAPPORT DE L'ADMINISTRATION

M. ROUSSEL lit une lettre de la Fédération des Sociétés de tir de la région du Nord, qui remercie le Conseil du subside qui lui fut accordé.

Ensuite on déclare que le nombre des agents de la Compagnie des chemins de fer du Nord sera augmenté, conformément au vœu déposé par le citoyen Coupez.

Tout ce qui concerne la Voirie municipale, l'enlèvement des immondices : balayage, fourniture et réparation de brosses ; le service des eaux de Roubaix et Tourcoing ; l'organisation d'un festival dans le quartier du Fontenoy les dimanche et lundi de Pâques 1908 pour lequel on vote 2.000 francs ; l'engagement financier concernant les pompiers, la vente d'une parcelle de terrain, est adopté.

REPOS HEBDOMADAIRE

M. Roussel, pour terminer la lecture de ses rapports, lit un certain nombre de demandes de dérogations à la loi sur le repos hebdomadaire.

Le citoyen BAILLEUL dit qu'il ne faudrait pas glisser trop loin sur la pente des dérogations. La question a déjà été réglée en ce qui concerne les coiffeurs.

M. ROUSSEL dit que les patrons et les ouvriers sont d'accord.

Le citoyen BAILLEUL ne croit pas que l'accord soit si complet et le citoyen Coupez fait remarquer que presque tous les patrons demandaient le repos du lundi.

M. ROUSSEL cherche à ergoter ; le citoyen BAILLEUL ne lui en laisse pas le temps.

Il ne faut pas, s'écrie-t-il, rendre la loi illusoire. Si vous donnez le repos ici, un jour et là, le lendemain, le contrôle deviendra impossible.

M. BAYART estime que tout le monde a droit d'agir à sa guise. Si je ne suis pas syndiqué, s'écrie-t-il d'un ton furieux, je ne suis pas forcé de marcher à la suite d'un syndicat.

RAPPORT DES COMMISSIONS

C'est M. Chatteleyn qui débute, il tiendra du reste le crachoir pendant une bonne partie de la séance. On veut, paraît-il, l'enterrer très convenablement, c'est à dire lui donner, pendant les dix derniers mois de sa vie politique, un grand nombre de rapports à lire.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Il nous apprend, au nom des 1re et 3e commissions, qui ont pris connaissance du budget supplémentaire, présenté par la commission administrative des Hospices pour l'exercice 1907, que ce budget présente un excédent de recettes de 516 fr. 86, qu'on pourra solder certaines dépenses en dehors des dépenses courantes et qu'on pourra achever la construction et l'installation de l'Hospice des Vieux Ménages.

Enfin, il déclare que le budget supplémentaire met à la disposition de l'administration des Hospices une somme de vingt-cinq mille francs pour l'établissement de deux pavillons du nouvel hôpital, dont l'inauguration est prochaine.

Nous avons dit où en étaient les travaux; ils sont loin de permettre pareille prétention. Enfin, si la municipalité tient à inaugurer un établissement inachevé, c'est son droit.

On vote ensuite une somme de 12.000 fr. pour installation du chauffage du pavillon destiné aux Vieux Ménages.

On décide de mettre par virement 18,720 francs pour les pensions aux vieillards étrangers et 2,545 fr. pour les pensions, aux orphelins admis à l'assistance à la disposition du bureau de bienfaisance en les prélevant sur le crédit inscrit à l'article 99 (subventions aux hospices).

Enfin on prélève une somme de 25,000 fr. sur le crédit inscrit à l'article 30 du budget supplémentaire de l'exercice courant pour acquisition de literies et du mobilier nécessaire à l'ameublement de deux pavillons de l'hôpital de la Fraternité, pavillons destinés aux malades.

BATIMENTS MUNICIPAUX

M. Pierre Destombes consent à payer 32,262 fr. 50 pour l'installation au Parc Barbieux d'un café-laiterie. La contribution de la ville sera donc de 10,000 francs.

Le citoyen COUPEZ avait protesté avant de connaître le legs, il retire sa protestation, mais l'endroit où se dressera la laiterie se trouve auprès d'une route qui est empuantie à toute minute par des automobiles marchant à des vitesses exagérées.

M. WATTINNE, absolument furieux en entendant parler d'automobiles s'écrie que Coupez enfonce une porte ouverte ; il parle d'une lettre signée, et semble insinuer qu'il a pris un arrêté que, du reste, il se garde bien de lire.

MM. SAYET et ROUSSEL donnent raison au citoyen Coupez, et M. Wattine, de plus en plus furieux, déclare qu'il est impossible d'imposer en dehors de la ville une allure de « poule mouillée » aux automobilistes.

Il estime du reste que les chauffeurs sont très prudents et ne marchent pas trop vite.

Il oublie l'audience de simple police au cours de laquelle il fut condamné lui-même pour excès de vitesse.

Les adjoints, sur le point de s'attraper sérieusement, trouvent plus prudent d'arrêter le débat.

On adopte le projet de café-laiterie, et l'on passe.

On résilie moyennant 833 fr. 33 le bail concernant la Chambre et la Bourse du Commerce en démolition et l'on approuve le marché de gré à gré pour installations mécaniques et sanitaire du pavillon numéro 1 de l'Hôpital de la Fraternité.

C'est celui-là sans doute que l'on entend inaugurer prochainement.

Enfin, pour en finir avec les bâtiments municipaux, on vote 13,800 francs pour construction d'une salle de distribution de secours, et aménagement d'une annexe pour le service de la pharmacie du bureau de bienfaisance.

Pour la façon dont on y distribue les secours, ce n'était vraiment pas la peine.

THEATRES

Les deuxième et troisième commissions se trouvaient en présence de deux demandes d'augmentation de subvention.

1. Pour le Grand Théâtre on demandait 18,000 francs au lieu de 11,000 ; pour le Théâtre du Fontenoy, 10,000 francs au lieu de 5,000.

Elles ont décidé de ne rien changer aux chiffres de l'année dernière.

M. BAYART demande que l'Hippodrome soit mis à la disposition des sociétés de secours mutuels.

M. LEHOUCQ répond que ce serait difficile, La Société de l'Hippodrome n'est déjà pas d'accord avec le Conseil sur le cahier des charges.

Le citoyen COUPEZ constate qu'on a critiqué le théâtre du Fontenoy, mais on pouvait aussi critiquer le théâtre de l'Hippodrome. La troupe était très mauvaise, et quand on a joué « Carmen » on nous a donné une Carmen de bas étage.

Il demande donc 2.000 francs de plus pour chaque théâtre et fait remarquer que l'on pourrait jouer, alors, beaucoup plus de comédie.

Le rapport des commissions est adopté.

CAISSE DES ECOLES

Le compte administratif se règle ainsi qu'il suit :

Excédent de recettes pour l'exercice 1906 : 4,822 fr. 05. Reliquat de l'exercice 1905 : 4,443 fr. 80.

C'est donc 9,315 fr. 85 à reporter au budget supplémentaire de 1907.

Compte administratif et budget supplémentaire sont adoptés.

SECOURS ET SUBSIDES

Les 2e et 3e commissions ont rejeté une demande de subvention de 500 francs formulée par la Fanfare cycliste de Roubaix. Ces mêmes commissions ont voté l'allocation d'une somme de 1,000 francs demandée par la Fédération des Ecoles laïques pour la fête en l'honneur de Jules Ferry et des instituteurs avant 25 ans de séjour à Roubaix.

M. Cléty admet qu'on ait décoré les instituteurs mais il n'admet pas qu'on ait fait une fête en l'honneur de Jules Ferry. Il refuse de s'associer à la glorification de l'œuvre qui a eu pour conséquence de sacrifier absolument l'enseignement libre.

MM. Lepoutre et Cousu s'associent à cette protestation.

Les autres cléricaux n'ouvrent pas la bouche. Ils sont moins francs que les trois mousquetaires du pape.

LA GARE DE L'ALLUMETTE

Un conseiller lit ensuite un très long rapport sur la nécessité d'une gare de débord à l'Allumette.

La Compagnie du Nord a pris la question à l'étude et dressé un avant-projet. La dépense serait de 220.000 francs dont 87,000 seraient absorbés par les acquisitions de terrains situés dans le prolongement de la rue du Luxembourg, à proximité du passage à niveau de l'Allumette.

La contribution de la Ville qui devrait être versée dès l'ouverture de la gare-annexe au service public serait de 110,000 francs.

On emprunterait cette somme et le service de l'emprunt serait payé par les intéressés chaque fois qu'ils feraient usage de la ligne, à raison de 1 fr. 25 par wagon complet passant par la gare projetée.

On demande donc de voter les 110,000 fr. et de contracter l'emprunt.

BOULEVARD DE LILLE-ROUBAIX

Les Ponts-et-Chaussées ont saisi la municipalité d'une demande qui est le préliminaire du raccordement entre l'avenue Le Nôtre et le nouveau Boulevard et qui a pour objet l'abatage d'un certain nombre de platanes plantées le long de cette avenue sur une longueur de 130 mètres environ au point précis où se fera le raccordement.

La 6e commission, dit le rapporteur, appelée à connaître de cette affaire, a pensé qu'il convenait de ne rien négliger pour maintenir intacts les droits de la Ville, et de subordonner l'exécution des travaux projetés par les Ponts et Chaussées au règlement de toutes les difficultés que soulève la jonction projetée.

La Ville n'étant pas tenue à moins d'y être contrainte et forcée par une expropriation, possible assurément, mais à charge d'indemnité, de subir le passage des tramways dans le Parc Barbieux doit réserver expressément tous ses droits de ce chef, et ne tolérera, s'il y a lieu, leur accès que dans des conditions à débattre.

Propriétaire du Parc, elle n'entend pas que ses avenues perdent leur caractère de promenade et deviennent le déversoir de toute la circulation si intense de véhicules de tous genres qui se fait actuellement par la route numéro 14. Si, cependant elle tolérait que les voitures légères les traversassent, ce ne pourrait être que moyennant des compensations dont la légitimité est indiscutable, car l'intensité de la circulation entraînerait une augmentation notable des frais d'entretien de la chaussée dont la Ville ne devrait dorénavant pas accepter la charge.

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nous l'avons publié hier, nous n'y reviendrons pas.

Le citoyen BAILLEUL explique que la minorité n'a pas été d'accord en ce qui concerne les travaux faits par la ville, elle les considérait comme contraire aux intérêts des petits commerçants et des ouvriers.

Cette constatation faite, il tient à faire remarquer que tous les crédits affectés aux œuvres charitables ont été diminués en 1906.

Nous constatons dit-il que vous avez toujours desservi les intérêts des contribuables. Soit en encerclant le marché de voie de tramways, soit en faisant une salle d'exposition qui ne servira rien, soit en créant un square Wibaux que personne ne visitera, sans parler de la mairie qui va coûter plusieurs millions.

M. Sayet essaie de discuter, il le fait très mal et le citoyen BAILLEUL lui répond : vous niez nuire aux petits commerçants et aux petits contribuables. Cependant vous allez augmenter leurs feuilles d'impôts.

Non, répond M. Sayet c'est une erreur.

BAILLEUL. — Vous avez cependant voté des centimes éventuels.

M. CHATTELEYN, le guillotiné par persuasion cherche à défendre l'administration mottiste. C'est d'une belle âme et cela lui sera certainement compté au ciel de MM. Cléty, Lepoutre et Cousu.

Malheureusement cela ne lui sera guère compté ici car il semble faire absolument fausse route.

Il parle des travaux effectués aux Hospices Mais chaque année on effectue des travaux aux hospices s'écrie le citoyen Bailleul.

Il reste donc ce que je viens de vous faire remarquer tout à l'heure de nombreuses diminutions dans les dépenses de 1906 en rapport des dépenses de 1905 et toutes ont trait à des œuvres charitables.

Du reste, les électeurs auront à nous juger d'ici peu de temps. Nous avons confiance dans leur verdict car nous croyons avoir pris mieux que vous les intérêts de Roubaix.

LA RENTE DES TRAVAILLEURS

— Chez Duvillier-Wattine, filateurs, Marceline Gourdin, 24 ans, rattacheuse, rue de Courtrai, 299, s'est blessée à l'orteil droit au cours d'une chute.

Douze jours de repos.

— Au même établissement, Théophile Deryck, 34 ans, bâcleur, rue des Rossignols, 4, à Mouscron, s'est blessé à l'index gauche en heurtant un panier.

Dix jours de repos.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 28 juin 1907

Naissances. — Fernand Picquart, boulevard de Cambrai. — Solange Decock, boulevard de Cambrai.

Décès. — César Quique, 7 jours, rue du Parc, 1. — Pierre Rosman, 42 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Isidore Machuelle, 51 ans, journalier, rue Blanchemaille. — Théodore Vallet, 69 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Eugénie Doolaege, 59 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, 170, cour Clarisse, 14. — Mort-né, 1.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX: 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

Un noyé au Blanc-Seau

Suicide d'un ouvrier. — Notre enquête. — Motif de cet acte de désespoir.

Depuis quelque temps, les suicides se multiplient dans notre région. Après les trois suicides de la semaine dernière à Roubaix et la noyade de M. Decaulombier, conseiller municipal, nous avons à enregistrer un nouveau suicide au Blanc-Seau.

Vendredi, à la fin de l'après-midi, un ouvrier, M. Jules Pollet, 45 ans, impasse Cocheteux, à Wasquehal, se promenait le long du canal de Roubaix, au Blanc-Seau, près du pont Descat. Il rencontra un passant, Jean-Baptiste Petit rue de l'Ouest, 102, à qui il remit une lettre en le priant de la porter au poste de police du Blanc-Seau. Cette lettre, on le sut plus tard, faisait connaître l'intention de M. Pollet, de se suicider.

Après avoir retiré sa casquette, Pollet se jeta à l'eau.

Cette scène avait eu un témoin : le soldat Delgrange, de Roubaix, incorporé au 43e, à Lille, en permission.

Delgrange se déshabilla à la hâte et sauta à son tour dans le canal. Il dut plonger de nombreuses fois, et c'est seulement après une heure d'efforts qu'il put ramener sur la berge le corps du malheureux Pollet.

Un rassemblement s'était formé. Un pharmacien de Roubaix, M. Didry, tenta vainement de ranimer le cadavre. Tous ses efforts furent inutiles. L'asphyxie avait fait son œuvre.

Le garde-champêtre Deffrennes vint faire les constatations légales et fit mander une voiture du service des ambulances. Le cadavre de M. Pollet fut conduit à l'hôpital civil, rue Nationale, où le décès fut constaté par M. Niéderst, commissaire de permanence.

NOTRE ENQUETE

Diverses personnes que nous avons interrogées nous ont déclaré que depuis quelques semaines le malheureux Pollet avait dû cesser tout travail.

Il en était profondément affecté et c'est en vain que sa femme et ses deux enfants tentaient de lui rendre un peu de courage. C'est probablement au cours d'un accès de sombre tristesse que le malheureux se sera suicidé.

Sa femme a été prévenue avec ménagement par un voisin. Sa douleur fut indicible. La date des funérailles du malheureux n'est pas encore fixée.

LA FRAUDE —

Les douaniers de la Marlière ont arrêté vendredi matin Henri Herman, 13 ans, bacleur, né à Roubaix, sans domicile fixe, et Joseph Vascheure, 12 ans, né à Mouscron, sans profession et sans domicile fixe.

Ces deux gamins, porteurs de 12 kilos d'allumettes, ont été transférés à Lille au début de l'après-midi.

LEURS RENTES

Chez Carlos Verschaeve, entrepreneur, rue des Anges, Charles Loudon, menuisier, rue de Moscou, s'est blessé au pouce gauche.

Douze jours de repos.

Chez Roussel et Bonte, brasseurs, ru du Brun-Pain, Noël Demelemester, 48 ans, rue du Bois, 122, s'est brûlé au pied droit.

Quinze jours de repos.

CHEZ LES PREVOYANTS DE L'AVENIR

Les sociétaires de la 293e section des Prévoyants de l'Avenir » sont prévenus qu'à partir du 1er juillet prochain le siège de la société sera transféré du café Bonte, place de la République, au café Taret, rue Nationale, 24 (entrée particulière).

ASSISTANCE OBLIGATOIRE

M. Maurice Cordier, vice-président du Bureau de bienfaisance, porte à la connaissance des intéressés que les mandats de paiement de l'Assistance obligatoire, pour les personnes inscrites pendant le premier trimestre 1907, seront à leur disposition le samedi 29 juin, à partir de deux heures de l'après-midi.

TOMBE SUR UNE VERANDAH

Un ouvrier peintre, Fernand Plateau, 25 ans, rue Winoc-Choqueel, 49, employé chez Michel Plateau, entrepreneur de peinture, a été victime hier après-midi d'un grave accident. Il était installé sur un échafaudage dressé contre le mur de la maison portant le numéro 40 de la rue de Dunkerque. Ayant achevé son travail, il se leva mais perdit soudain l'équilibre et s'abattit sur la toiture vitrée d'une verandah voisine. Il fut secouru par d'autres ouvriers et conduit en voiture à son domicile où il fut soigné par le docteur Elie Decherf. Il portait une plaie contuse à la région frontale gauche, des contusions violentes à l'épaule gauche et une fracture de l'extrémité externe de la clavicule gauche. L'état du blessé est assez grave et demandera des soins constants. Le docteur s'est réservé sur les conséquences possibles de l'accident et a prescrit à Fernand Plateau un repos provisoire de six semaines.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Le tribunal de simple police a donné audience vendredi matin, à neuf heures, au Palais de Justice de la rue de Gand. M. Broquard, juge de paix, présidait ; M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, remplissait les fonctions de ministère public.

LES PROCESSIONNARDS. — Les personnes dont les noms suivent s'étaient vu dresser contravention pour refus de circuler, lors des manifestations contre l'arrêté du maire, interdisant les processions : Abbé Louis Gruson, 58 ans, prodoyen de Notre-Dame ; Catherine Ducatteau, 47 ans, concierge, rue de Tournai, 79 ; Alphonse Leleux, 47 ans, contremaître, rue Verte, 136 ; Henri Fourlegnie, 45 ans, employé de commerce, rue Faidherbe, 47 ; Georges Crenelle, 27 ans, marchand de cuir, rue du Midi ; Eugène Carette, 39 ans, négociant en laines, rue Leverrier, 3 ; Georges Urslicie, 17 ans, employé de commerce, 99, rue du Dragon ; Louis Ledoux, 16 ans, employé de commerce, rue Chevreul, 43 ; Léonce Vandebeke, 17 ans, 64, rue des Coulons ; Louis Leclercq, 39 ans, trieur ; Alphonse Leclercq, 18 ans, rattacheur, rue du Moulin ; Auguste Carette, 40 ans, employé de commerce, rue de la Cloche.

Aucune de ces personnes ne répond à l'appel du tribunal. Leur avocat commun, Me Ludovic Legrand, donne lecture d'une lettre du secrétaire du contentieux du Conseil d'Etat, accusant réception du pourvoi formulé par les abbés Leclercq et Gruson au nom de leurs amis, contre l'arrêté du maire interdisant les processions. Plusieurs mois passeront sans doute avant que le Conseil d'Etat ne tranche le litige. La solution de cette affaire est d'ailleurs facile à prévoir, la requête des processionnards constituant une plaisanterie facile d'un goût douteux. Ceci n'empêche pas que le tribunal ne remette à trois mois le jugement des inculpés.

Beaucoup de Tourquennois s'étaient dérangés pour cette affaire qui promettait d'être amusante ; leur attente fut déçue. Elle constituait le seul intérêt de l'audience qui fut tout à fait terne.

LES LOIS SUR LE TRAVAIL. — Jules Lamon et fils, peigneurs à Tourcoing, sont condamnés à cinq amendes de 5 fr. pour avoir contrevenu aux lois sur le travail.

L'EXPLOITATION DES CHIENS. — Un jour de prison et une amende de 2 fr. écholent à Hector Coulon, 20 ans, chiffonnier à Courtrai, et Adolphe Mortier, 24 ans, marchand à Halluin, déjà frappés de contraventions pour s'être fait traîner dans des voitures attelées de chiens et inculpés de récidive.

Le tribunal frappe en outre d'amendes huit individus pour violences légères et dix-neuf autres pour libations trop souvent renouvelées.

Vingt-trois affaires sont remises à quinzaine.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

GREVE DE COLLEURS. — Hier matin, les dix-huit ouvriers de la fabrique de colles de M. Henri Deschamps, demeurant à Roubaix, rue de Lille, ont eu une nouvelle entrevue avec leur patron. Celui-ci s'obstine à n'accorder aucune augmentation. La grève continue.

Lille

Mort mystérieuse

Notre enquête sur les évènements qui amenèrent la mort de Mme Vervaet, rue de Wattignies. — L'autopsie du corps révèle que la mort fut accidentelle.

Nous avons relaté hier comment Mme Vervaet, personne aimant bien boire, vit refuser à son cadavre, le droit d'être mis en bière, suprême affront, par les médecins de l'hôpital de la Charité qui trouvèrent des traces de violences sur son corps.

Le problème, sondé par la justice et en l'espèce M. Delalé, juge d'instruction, se pose ainsi : Mme Vervaet, s'est-elle si grièvement blessée en tombant, dans l'escalier, étant ivre, ou a-t-elle été victime de la brutalité d'un mystérieux inconnu ?

EN RENTRANT DU CABARET

Les époux Vervaet sont mariés depuis 22 ans, et habitent le 2e étage du numéro 38 de la rue de Wattignies. Contrairement à l'affirmation d'un journal du matin les époux ne revenaient pas, dimanche, d'avoir été faire une promenade en ville, ce qui aurait difficilement expliqué l'ivresse de la vieille femme.

Le couple avait passé une partie de l'après-midi dans le cabaret Brion, proche de leur demeure. Les époux Vervaet avaient bu là, quatre ou cinq litres de bière, avec des amis.

Vers sept heures et demie du soir et non onze heures, comme on l'a dit, les époux regagnèrent leur domicile. La femme monte l'escalier jusqu'au 1er étage mais là, arrivée au palier, elle manqua le pied et d'un équilibre instable, dégringola tout l'escalier jusqu'au rez-de-chaussée.

Le mari affolé alla prévenir une voisine, Mme Jeanssens, qui habite au rez-de-chaussée. Cette dame ne vint pas tout de suite, malheureusement. C'est alors que le mari, désespéré, courut au cabaret Brion, et informa M. Clerman et Mme Brion de ce qui venait de se produire.

Il demanda du secours. M. Clerman arriva le premier et releva la vieille. Elle était couchée sur le dos. On l'assit dans un coin. M. Vandame, de Loos, qui passait donna un coup de main à M. Clerman pour monter la malheureuse dans sa chambre et la mettre coucher.

LE MARI N'EST PAS BRUTAL

On a l'air d'accuser M. Vervaet d'avoir frappé sa femme et d'avoir ainsi causé les ecchymoses, relevées sur son corps. Cependant M. Vervaet est une figure résignée et douloureuse dans cette tragique histoire.

Il voyait souvent sa femme saoule, mais s'en « était fait une raison ». Il subissait sa femme parce qu'il l'aimait. Depuis 22 ans qu'il vivait près d'elle, il était toujours resté en bonne intelligence avec cette malheureuse, malgré ses défauts.

On n'a jamais entendu dire qu'il la battait et tous les voisins en général sont unanimes à louer la conduite de ce mari à l'égard de sa femme ivrognesse. Celle-ci ne dessaoulait pas quelquefois de quinze jours. Pendant ce temps, le ménage allait comme il pouvait, l'homme faisait la cuisine.

Le fait qui est encore mystérieux à l'heure qu'il est, est celui-ci : Le mari a déclaré que vers 3 heures et demie, jeudi, sa femme, qui était alitée depuis dimanche soir, voulut se lever, déclarant qu'elle souffrait trop.

M. Vervaet avait essayé de la retenir, mais elle s'était dirigée tout à coup vers la fenêtre et furieusement avait donné un grand coup de tête dans un carreau qui se brisa.

La vieille resta avec la tête dans le carreau, toute hébétée. Le mari la dégagea alors précipitamment et la remit au lit.

C'est assurément un geste d'alcoolique que cet accès de quasi délire de la femme voulant se jeter par la fenêtre, celle-ci étant de plus fermée.

Vers 6 heures, le mari partit travailler. Il embrassa sa femme avant de partir. Ce n'est pas cela qui a dû lui faire des traces sur le corps !

On a demandé au mari pourquoi il n'avait pas fait venir de docteur. Le pauvre homme a dit qu'il ne savait pas que sa femme était si malade que cela.

Pourquoi accuserait-on cet homme d'avoir brutalisé sa femme, quand, après que sa femme se fut jeté dans le carreau, il alla aussitôt prévenir une voisine, Mme Verbreuze, demeurant dans la cour, lui demandant de l'aide. Mme Verbreuze avait, en effet, entendu le bris du carreau, et l'on a pu remarquer sur le cadavre une ecchymose à l'œil droit qui provient du geste fou de la vieille en délire.

Certains ont trouvé étrange que la malheureuse ait pu agir ainsi et lui nient la force d'avoir pu se livrer à un tel acte, étant gravement malade. C'est un acte de fièvre, assez explicable cependant. Lorsque Mme Verbreuze vint, vers 6 heures et demie, elle trouva la blessée dans son lit, mais à un autre moment, l'agent Vauban, vers 11 heures, trouva la blessée étendue sur le plancher, la face contre le sol. Personne, pas même le mari, ne s'était pourtant trouvé là pour l'aider à se lever.

Ce qu'elle a fait une fois, elle a pu le faire une autre, et il n'y a rien d'étrange, somme toute, à ce que cette vieille femme saoûle qui tomba de la hauteur du 1er étage, le long de tout un escalier se soit fait de sérieuses blessures. Le médecin est venu trop tard pour pouvoir faire des constatations utiles, évidemment, mais de là à accuser un vieil homme qui eut l'âme longtemps charitable et compatissante pour une épouse qui n'était pas une perle, de l'avoir battue et rudoyée mortellement, il y a un monde.

L'AUTOPSIE

M. Dutilleul, médecin légiste, a pratiqué hier, à 2 heures de l'après-midi, à l'autopsie du cadavre de Mme Vervaert. A la suite de l'examen du corps, il a rédigé un rapport qu'il a adressé au magistrat instructeur.

Il a constaté que la victime portait à la base du crâne une fracture provenant, sans nul doute, de la chute qu'elle fit, dimanche soir, dans l'escalier.

Il a relevé en outre, dans la région dorsale un épanchement de sang, c'est la fracture du crâne qui, ayant occasionné l'écrasement du cervelet, a déterminé la mort.

Les conclusions du rapport sont donc que toute idée de crime doit être écartée.

Voilà le mystère éclairci !

Concours du Comice Agricole

Les travaux de laiterie. — Les Conférences. — Les produits Anios et leur merveilleux effet.

L'Exposition du Palais Rameau obtient le plus vif succès. Une foule considérable a visité l'exposition où tout le monde a trouvé le plus vif intérêt.

On y a remarqué surtout les opérations de laiterie qui ont attiré vers cinq heures une grande animation.

Ces travaux s'opèrent en ajoutant au lait de l'acide sulfurique et de l'alcool amylique, la caséine se trouve dissoute. Si l'on soumet le mélange à la force centrifuge, la matière grasse est entièrement séparée.

Pour chaque dosage, les opérateurs prélèvent 11 cent. cubes de lait, 10 cent. cubes d'acide sulfurique plus 1 cent. cube d'alcool amylique. Le tout est introduit dans l'acido-butorimètre. On ferme, à l'aide d'un bouchon de caoutchouc et l'on agite énergiquement le mélange, en vue d'assurer la réaction qui s'opère entre les liquides en présence. Les tubes, ainsi fermés, sont placés dans l'appareil centrifuge spécial, dû au docteur Gerber et la machine est mise en mouvement pendant quelques minutes

Les élèves de l'école de laiterie procèdent alors à l'opération de l'écrémage dans des appareils centrifuges mécaniques. La crème est mise de côté.

Pour conduire de façon rationnelle la «maturation» de cette crème, le Comice a fait installer un bac d'environ 3 mètres de longueur sur 1 m. 50 de largeur et 60 centimètres de profondeur. Les bidons à crème (numérotés au rouge) y sont alignés côte à côte, immergés en partie dans une eau soigneusement maintenue à la température normale. Pour réchauffer ou refroidir l'eau de ce bac, les jeunes filles ont à leur disposition de l'eau chaude et de la glace.

La parfaite organisation du concours a fait l'admiration de tout le monde.

⁂

Chaque jour à 3 heures de très intéressantes conférences sont faites dans la salle des réunions de la Société régionale d'Horticulture. Jeudi M. Boullanger, de l'Institut Pasteur a causé de très compétente façon des « ferments du lait ». Il a fait ressortir les avantages de la stérilisation, et rappelé que l'on a isolé les divers agents des fermentations et que leur culture rationnelle est maintenant passée dans la pratique.

Hier, M. Montsarrat, vétérinaire départemental, a causé de l'hygiène souvent si défectueuse des étables et des mesures à y prendre pour éviter les épidémies et les maladies infectieuses.

Aujourd'hui M. Vallet, professeur d'agriculture parlera du but et de l'utilité des écoles de laiterie.

⁂

Rappelons qu'aujourd'hui aura lieu au Palais Rameau le cours de barattage et le classement du concours beurrier. Les visiteurs s'arrêteront au cours de leur visite devant les différentes expositions. Parmi elles tout le monde a déjà remarqué l'exposition des produits « Anios », ce merveilleux réactif désinfectant, inodore, sans cuivre, ni mercure, le plus puissant et le meilleur marché. On ne saurait trop insister sur ce qui distingue l'« Anios » des produits concurrents : sa perfection et son manque absolu d'odeur. Aussi ce désinfectant est employé par tous ceux qui ont à se servir d'un produit sérieux et plein de garantie.

Sans rival pour assainir les celliers, ustensiles, foudres, pressoirs, tonneaux à vin, cidre, bière, etc., sans nuire à leur solidité et à leur durée. Remède précieux et infaillible pour les vignobles : il anéantit tous les insectes et champignons parasites de la vigne : Cochylis, Cheniles, Black-Rot, Pucerons, Poux blancs, Kériné, etc., sans nuire à la végétation. L'« Anios » présente une supériorité incontestable sur tous les désinfectants et bouillies à base de plomb, de mercure et d'arsenic, qui provoquent souvent des accidents dans les vins et dans les eaux-de-vie tirées des marcs de raisin.

Un Congrès d'agents à Lille

Réunion de l'Union des Associations de la police en vue du Congrès de Versailles

L'Union des Associations de la police du département du Nord a tenu hier dans la salle des Gardes à la mairie une importante réunion à laquelle assistaient outre la plupart des agents lillois, de nombreux délégués des Amicales de Roubaix, Tourcoing, Armentières et Dunkerque.

La séance ouverte à 9 heures était présidée par M. Six, de Tourcoing, président de l'Union, entouré de MM. Mathon de Lille vice-président et des secrétaires Desmettre de Tourcoing, Absint de Roubaix et Brown de Lille.

Après avoir fait connaître le but de la formation de l'Union et ce qu'elle a déjà fait pour améliorer le sort des agents de police, le président fait connaître que les deux délégués désignés pour représenter l'Union au Congrès de Versailles sont : MM. Six de Tourcoing et Mathon de Lille. L'Association a désigné M. Brown pour y assister également.

Les vœux suivants qui seront présentés et discutés au Congrès de Versailles ont ensuite été examinés par l'assemblée.

Que les retraites soient portées aux 2/3 des appointements ; que la retraite proportionnelle soit donnée après 15 ans de service, le remboursement des sommes versées pour la retraite aux agents démissionnaires ; que des médailles policières soient rétribuées à 100 francs et accordées indistinctement à 20 ans de service ; que l'argent des retraites soit versé à la Caisse des dépôts et consignations ; l'assermentation de tous les agents de police ; que le stagiaire ne soit pas tenu à faire plus de 3 mois de stage ; que les côtes personnelles et mobilières soient supprimées pour le personnel de la police ; que tout agent devant être puni ait communication du rapport fait contre lui.

Le personnel parle ensuite de l'augmentation des salaires en raison de la cherté des vivres et de l'augmentation des loyers, etc.

L'ordre du jour suivant a été enfin voté à l'unanimité :

« Les agents de police des différentes villes présents et adhérents à l'Union des Associations de la police du département du Nord, après avoir entendu et discuté les différents vœux émis au cours de la réunion, s'engagent à faire aboutir les revendications formulées. Ils accordent toute leur confiance aux délégués désignés pour les représenter au Congrès de Versailles qui aura lieu dans le courant de Juillet et se séparent aux cris de : Vive les associations ! Vive l'Union des associations de la police du département du Nord et vive la Fédération nationale ! »

« MA TANTE » LES LIVRE A LA JUSTICE

Nous avons relaté hier le vol de bijoux commis il y a quelques jours chez M. François Decauwez, cordonnier, 21, rue Henri Kolb.

L'enquête ouverte par la police se poursuivait activement, quand dans la matinée de vendredi les agents de sûreté se payèrent la curiosité d'aller voir au Mont de Piété, si ces bijoux n'avaient pas été engagés.

Ils furent bien inspirés, car on constata en compulsant les livres un engagement de bijoux correspondant à ceux volés au cordonnier.

On rechercha aussitôt les personnes qui les avaient engagés, qui furent arrêtées.

Ce sont les nommés César Descamps, 40 ans, plombier, 89, rue de Juliers et son amie Augustine Auduis.

Le couple a été dirigé vers la maison d'arrêt où les amants ont été écroués.

LES TIRS D'HONNEUR DU 43me DE LIGNE

C'est dans la matinée d'hier vendredi que le 43e de ligne a effectué ses tirs d'honneur au stand de l'Esplanade, sur une distance de 250 mètres.

Le jeune soldat Edge, qui s'était déjà fait remarquer dans plusieurs grands concours de tir a remporté le premier prix.

La proclamation des prix a été aussitôt faite après l'exécution des tirs, et les soldats vainqueurs regagnèrent leur caserne, un bouquet placé au bout du canon de leurs fusils, aux airs entraînants de la musique du régiment.

CANTON DE CONDE

CONDE-SUR-ESCAUT

ACCIDENT DE BICYCLETTE

Mme Dupré femme d'un pharmacien d'Iwuy, revenait à bicyclette, avec son mari, de Bouchain cours.

Au tournant de la porte de Tournai, elle se heurta malheureusement à une voiture de la maison Ponchaux.

Le choc fut si violent que la machine fut disloquée et que la cycliste fut projetée sur une route de la voiture. Elle fut relevée, transportée à l'hôpital militaire, où l'on constata une blessure profonde à la tête

Mme Dupré put cependant repartir dans la soirée à Iwuy, mais son état est assez grave.

Une enquête est ouverte sur cet accident.

CANTON DE MARCHIENNES

BOUVIGNIES

MIXE SANGLANTE

NEUF COUPS DE COUTEAU POUR UNE CASQUETTE

A l'occasion du mariage de son fils, M. Delannoy, cultivateur, à Bouvignies, avait donné à ses ouvriers de culture, deux lapins qu'ils devaient manger à l'estaminet Quesnoy et un bon pour vingt litres de bière afin d'arroser le repas.

Réunis autour d'une table bien dressée, Dauchy Paul, 20 ans, Dewez Paul, 19 ans, les frères Debachy, Dangremont et Wartelle s'en donnèrent à cœur joie, les vingt litres de bière épuisés, les jeunes gens en reprirent d'autres puis encore dix autres, et enfin le café, arrosé de nombreux verres de genièvre.

Sortis de table, la bande joyeuse dansa à l'accordéon, mais au cours de cette sarabande, les amis voyant Dewez un peu plus gai que les autres lui passaient des crocs en jambe et mettaient des chaises sur son passage afin de le faire tomber, ce que voyant, Dewez les traita de salés calotins.

Néanmoins, on fit la paix et on oublia cette discussion en absorbant force de verres de genièvre, puis l'heure de la retraite venue, on quitta l'établissement.

Bras dessus, bras dessous, Dewez et Dauchy, s'en vont en chantant, lorsqu'à un certain moment, pendant l'équilibre, Dauchy fit tomber la casquette de Dewez. Ce dernier ne voulant pas la ramasser, prit celle de Dauchy et se sauva.

Dauchy courut alors après Dewez, qu'il rattrapa bientôt et une lutte s'engagea au cours de laquelle le deuxième porta au premier neuf coups de couteau dans le côté gauche.

Les camarades qui avaient assisté de loin à la scène se rapprochèrent alors et tombèrent à bras raccourcis sur Dewez qu'ils passèrent sérieusement à tabac au point que les blessures reçues par Dewez sont beaucoup plus graves que les coups de couteau portés à Dauchy.

En effet, le docteur Dransart qui donna les premiers soins à Dauchy a déclaré qu'aucun des coups n'était grave, et que les complications n'étaient pas à craindre.

Dewez arrêté par la gendarmerie de Marchiennes a été remis entre les mains de la gendarmerie de Douai qui l'a transféré au parquet.

Cette affaire aura son dénouement à l'une des prochaines audiences du tribunal correctionnel de Douai.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 28 juin 1907
Présidence de M. GODARD

La Fraude des Beurres

Encore un de pincé ; cela empêchera-t-il de faire comme le nègre, tous ceux qui trouvent à la falsification des denrées alimentaires un bénéfice scandaleux et que jam